PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 6 JANVIER 2025** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney, et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, Stephen Leberre et Robert Benwell, formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Est également présente :
Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2025-01-01 **Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h35, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle

2025-01-02 **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2024
4. Adoption des comptes à payer de décembre 2024
5. Règlement 2024-450 « Taxation 2025
6. *Résolution d'appui "Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP*
7. *Résolution concernant la facturation aux municipalités desservies par les services de la SQ*
8. *Projet de résolution sur la desserte cellulaire au Québec*
9. *Ministère des Transports : Mandat – Permission de voirie*
10. *Ministère des Transports : Programme d'aide Entretien réseau routier local*
11. *SAAQ – Mandat de représentation*
12. *Résolution : Affectation fonds réservé - Élections*

13. *REGIM – résolution participation au Transport Adapté*

14. *Liste finale des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2024*

15. Service incendie – Besoin en formation 2025-2026

16. Correspondance :

    a) Club de curling de New Carlisle/New Carlisle Curling Club request

    b) Demande de contribution Journée Pré-Novice Paspébiac

    c) MRC AVIGNON-BONAVENTURE : Modernisation de la collecte sélective – Matières recyclables / New Recycling rules and guidelines

17. Affaires diverses –Varia (point ouvert)

18. Rapport des conseillers

19. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)

20. Levée de la séance

2025-01-03 **Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 et des séances extraordinaires tenues le 17 décembre 2024 soient adoptés tel que rédigés.

2025-01-04 **Approbation des comptes à payer de décembre 2024**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant 626 536,09 $ incluant un montant de 490 777,40 $ net au projet « Rues Notre-Dame-Craig » soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de décembre 2024.

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de décembre 2024

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2025-01-05 **Règlement 2024-450 « Taxation 2025**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement

2024-450 soit adopté avec la modification du taux de la taxe « industrie » qui sera à 2,85 $ tel que discuté lors du dépôt du projet de règlement le 17 décembre 2024.

2025-01-06 ***Résolution d'appui "Demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP***

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-10-169 adopté par la Municipalité d'Ogden lors de sa séance ordinaire du 7 octobre 2024.

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle appui la résolution de la Municipalité de Ogden et

- Demande formellement au ministère de L'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des *Lignes directrices pou la valorisation des sols contaminés,* une modification des critères du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrice sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées pussent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond de chaque province géologique telle que celle des Appalaches pour la région de l'Estrie.

- De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, à la »MRC de Memphrémagog, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalité du Québec.

2025-01-07 **Résolution concernant la facturation aux municipalités desservies par les services de la SQ**

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de New Carlisle demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Bonaventure, Madame Catherine Blouin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca
Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca
Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca

2025-01-08 **Couverture cellulaire au Québec**

CONSIDÉRANT **QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT **QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le

développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT **QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT **QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT **QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT **QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT **QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est **PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers**
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-09 ***Ministère des Transports : Permission de voirie***

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de New Carlisle demande au ministère des Transports

- de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et
- qu'elle autorise la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain et/ou le directeur des travaux publics, Monsieur Jérome Portelance-Dupre à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle, les permis.

2025-01-10 **Ministère des Transports : Programme d'aide Entretien réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit verser une compensation de 106 500 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2025-01-11 **S A A Q (Société Assurance automobile du Québec)**

NUMÉRO DE DOSSIER DE L'ENTREPRISE : 13430509

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la **Municipalité de New Carlisle autorise** la directeur général greffier-trésorier, Denise Dallain, et/ou le directeur des travaux publics, Jérome Portelance-Dupré et/ou son adjoint, Reid Flowers à effectuer toutes les transactions et à signer pour et au nom de la municipalité de New Carlisle tous les documents (achat, vente, remisage et déremisage, etc.) concernant tous les véhicules de la municipalité de New Carlisle.

2025-01-12 **Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-30, la Municipalité de New Carlisle a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000$

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de quatre mille (4 000 $) dollars pour l'exercice financier 2025 ;

- QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice financier 2025.

2025-01-13 **PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de New Carlisle, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de New Carlisle, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2025 par une contribution financière de 7520 $.

2025-01-14 **Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour l'année 2024**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve la liste finale des personnes endettées envers la municipalité, déposée au conseil municipal. Ces contribuables qui n'auront toujours pas payés leur dette au 15 janvier 2025 seront transférés à la MRC de Bonaventure pour non-paiement de taxes.

2025-01-15 **Service incendie de New Carlisle**
Besoin de formation

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de New Carlisle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de New Carlisle prévoit la formation de un (1) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de un (1) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure

2025-01-16 **Fondation Linda-Lemore Brown**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La Municipalité de New Carlisle autorise la Fondation Linda-Lemore Brown et le Club de Curling de New Carlisle à tenir sa levée de fonds annuelle pour la Fondation en tenant un bonspiel de curling les 20, 21, 22 et 23 février 2025 au Centre des Citoyens (aréna) de New Carlisle

La Municipalité de New Carlisle exempte le Club de Curling et la Fondation Linda lemore Brown des frais de location pour l'utilisation du Centre des Citoyens pour cette activité « levée de fonds » du 20 février au 23 février.

La Fondation Linda-Lemore-Brown est autorisée à faire la vente de boisson alcooliques à condition qu'elle obtienne un permis de la RACJ à cet effet et en dépose une copie à l'hôtel de ville avant le début de l'activité.

2025-01-17 **Journée Pré-novice Paspébiac**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une commandite de cinquante (50 $) à l'activité Journée Pré-Novice de Paspébiac le 18 janvier 2025.

2025-01-18 **Clôture de la séance**

À 19h55, il est proposé par le conseiller que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 8 janvier 2025** à la salle de conférence de la MRC de Bonaventure, 51 Notre-Dame, New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Cathy Lise Belisle, Brent Hocquard,
Cindy Carney, Stephen Leberre, Robert Benwell

Absent : Clyde Flowers

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 6 janvier 2025.

Les membres présents forment quorum

2025-01-19 **L'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance – quorum
2. Directeur des travaux publics
3. Fermeture de la séance

2025-01-20 **Embauche Directeur des travaux publics**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse l'embauche de Monsieur Jérôme Portelance-Dupre à compter du 13 janvier 2025 pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions de l'embauche sont celles de la politique de relations de travail et règles de fonctionnement de la Municipalité de New Carlisle, incluant l'annexe A.

2025-01-21 **Clôture de la séance**

À 19h45, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 27 janvier 2025** à la salle de formation du Service Incendie de la Municipalité de New Carlisle, 2 rue Notre-Dame, New Carlisle à 18h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle, Brent Hocquard, Cindy Carney, Robert Benwell

Absent : Stephen Leberre,

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 24 janvier 2025

Les membres présents forment quorum

2025-01-22 **L'ordre du jour**

1 Projet de patrimoine immatériel : Permission de projet de mural sur l'aréna côté Nord + mis de fonds de 6 800 $.

2 Projet actif 1 : Glissade simple : 5 145 + tx

3 Projet actif 2 : Abreuvoir en granite : 5039 + tx

4 Fin de probation et embauche temps plein : Derek Gordon Gay

5 Avis aux entrepreneurs : modification règlement de transit : interdiction de transport en période de dégel

6 Projet de réservoir eau potable : Autorisation de représentation ARPO auprès du programme PRIMEAU

7 Programme PRIMEAU

8 GID Projet en patrimoine

9 Formation operateur eau potable

10 Clôture de la séance

2025-01-23 **Projet de patrimoine immatériel : Permission de projet de murale**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle autorise le dépôt d'un projet au programme « Patrimoine immatériel » afin de créer une murale sur le mur Nord du Centre des citoyens (aréna) et contribuera une mise de fonds de 6 800 $ ainsi que des travaux de préparation du mur.

2025-01-24 **URLS – programme aide financière ACTIFS**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme ACTIFS de l'URLS afin de faire l'achat d'une glissade simple pour le parc municipal au montant de 5 145 $ taxes et installation en sus. Le maire, monsieur David Thibault, et/ou la dg greffier-trésorier sont autorisés à présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle.

2025-01-25 **URLS – programme aide financière ACTIFS**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme ACTIFS de l'URLS afin de faire l'achat d'un abreuvoir en granite pour le parc municipal du Green au montant de 5 039 $ taxes et installation en sus. Le maire, monsieur David Thibault, et/ou la dg greffier-trésorier sont autorisés à présenter la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle.

2025-01-26 **Embauche de Derek Gordon Gay**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gay a complété sa période de probation à titre de journalier-mécanicien au travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du maire formulée aux membres du conseil municipal;

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- D'EMBAUCHER Monsieur Derek Gordon Gay au poste de journalier-mécanicien permanent temps plein;
- QUE le salaire annuel de Monsieur Gay soit fixé conformément à la classe mécanicien, échelon 2 de l'échelle salariale 2025 de sa catégorie d'emploi;
- QUE la présente résolution fait foi de contrat de travail avec Monsieur Guy, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés.

Hiring Derek Gordon Gay

WHEREAS Mr. Gay has completed his probation period as a daily mechanic in public works

CONSIDERING the mayor's recommendation made to the members of the municipal council;

PROPOSED BY: Brent Hocquard
SECONDED BY: Clyde Flowers

And resolved unanimously by the councillors present

- TO HIRE Mr. Derek Gordon Gay to the position of full-time permanent mechanic-labourer;
- THAT the annual salary of Mr. Gay be set in accordance with the mechanic class, step 2 of the 2025 salary scale for his employment category;
- THAT this resolution constitutes an employment contract with Mr. Guy, in accordance with the City's policy relating to the general working conditions of employees.

2025-01-27 **Avis aux entrepreneurs : modification règlement de transit : interdiction de transport en période de dégel**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell

APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fera parvenir aux propriétaires de carrières et aux entrepreneurs ainsi que toute personne concernée que la circulation de transit ne sera pas permise sur les rues municipales pendant la période de dégel.

2025-01-28 **Projet de réservoir eau potable**
Mandat de représentation

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle mandate Annie-Claude Arsenault, ingénieure de la firme ARPO groupe-conseil à titre de mandataire de la municipalité dans les démarches du programme PRIMEAU pour la construction d'un nouveau réservoir sur la rue Notre-Dame.

2021-01-29 **PRIMEAU 2023**

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

- la Municipalité de New Carlisle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

2025-01-30 **Clôture de la séance**

À 20h, il est proposé par le conseiller Brent Hocquard que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault